

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

5 EME SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2018

28 ET 29 JUIN 2018

**RAPPORT DE MONSIEUR**  
**LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**AVIS DE L'ASSEMBLEE DE CORSE CONCERNANT  
LE PROJET DE DECRET RELATIF AUX SCHEMAS  
DIRECTEURS D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES  
EAUX ET SCHEMAS D'AMENAGEMENT ET DE GESTION  
DES EAUX MODIFIANT LE CODE DE L'ENVIRONNEMENT  
ET LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES  
TERRITORIALES**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :

Commission du Développement Economique, du  
Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de  
l'Environnement

Commission des Compétences Législatives et  
Réglementaires

**RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

J'ai été saisi le 24 mai 2018 par la Préfète de Corse du projet de décret relatif aux schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) modifiant le code de l'environnement et le code général des collectivités territoriales.

Le projet de décret a notamment pour objet de tenir compte des changements législatifs sur les règles de participation du public applicables aux SDAGE et aux SAGE.

Il simplifie aussi les procédures de modification et de révision des SAGE découlant de l'ordonnance sur la démocratisation du dialogue environnemental et de la loi relative à la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

Il met également en cohérence les dispositions relatives à la Corse incluses dans le code général des collectivités territoriales avec ces modifications.

Les spécificités liées à la Corse sont bien prises en compte dans l'article 18 du projet de décret qui modifie l'article R. 4424-32-1 du code général des collectivités territoriales, et qui précise notamment que la délibération de l'Assemblée de Corse est publiée au journal officiel de la République Française, comme pour l'ensemble des autres SDAGE.

Il est toutefois proposé que soit précisé à l'article 11 qui crée l'article R. 212-39 dans le code de l'environnement que la commission locale de l'eau soumet le projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux *en Corse, à l'approbation de l'Assemblée de Corse...*

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.